



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 41081

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur le financement européen pour la distribution du lait à l'école. Un projet de règlement communautaire vient d'être transmis par la Commission européenne au Conseil des ministres européens, qui prévoit un cofinancement de la distribution de lait à l'école, à parité entre les Etats membres. Ce projet, qui subordonne l'effort européen à celui des Etats et qui sera discuté au cours de l'année 2000, ne semble pas compatible avec la cohérence de l'action menée depuis de nombreuses années et qui a déjà été amputée de 50 % de ses ressources en 1994. Bien au contraire, des actions spécifiques nationales, comme l'aide aux écoles des ZEP et des ZUS, qui sont seulement dotées de 7,5 MF sur le budget national, doivent être développées dans notre pays indépendamment du financement communautaire qui, lui, doit être maintenu au niveau de 100 millions d'euros. Il y aurait sinon tentation d'apporter, en contrepartie d'une aide européenne fortement réduite, une aide nationale ciblée sur les seules écoles des zones en difficulté alors que l'impératif d'apport nutritionnel et de santé publique concerne toutes les écoles françaises et européennes. Il lui demande les intentions du Gouvernement pour intervenir au niveau des institutions communautaires pour faire face aux menaces éventuelles pesant sur la distribution du lait à l'école.

Texte de la réponse

A la suite d'un règlement du Conseil de l'Europe, la distribution de lait à l'école a été instaurée en faveur des élèves pour des raisons d'ordre nutritionnel, pédagogique et économique. Cette distribution de lait a été encouragée et financée depuis 1976, grâce à l'octroi de subventions européennes (95 % du financement du programme) et nationales (5 %). Ces subventions sont gérées au niveau national par un organisme dépendant du ministère de l'agriculture, Onilait, et sont ensuite allouées à un ensemble d'associations chargé de développer la distribution de lait dans les écoles. Or, depuis ces dernières années, les aides financières européennes ont considérablement diminué et ne permettent plus de satisfaire aux besoins nutritionnels des élèves que de manière épisodique (les distributions de lait se sont réduites à une ou deux par semaine). Devant la menace de voir abandonnée la distribution de lait dans les écoles, puisque la Commission européenne a prévu de réduire de 50 % le financement communautaire dès la rentrée scolaire 1999 et de la supprimer en 2001, une réunion a été organisée récemment par Onilait afin de faire le point avec les ministères concernés (ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, ministère des affaires sociales, de l'emploi et de la solidarité, ministère de l'agriculture) sur leurs positions respectives face à ce problème. Il est apparu, à l'issue de cette réunion, un large consensus entre les trois ministères concernés sur les points suivants. Tout d'abord, le ministère de l'agriculture a déjà réagi auprès de l'Union européenne contre cette mesure qu'il juge inacceptable. Le conseil des ministres en sa séance du 14 juin 1999 a fait une déclaration dans le même sens. Les raisons invoquées pour le maintien de ce programme de distribution de lait s'appuient sur un ensemble de constatations et de recommandations formulées par divers organismes, à savoir que 30 % des élèves examinés par les personnels de santé de l'éducation nationale ne prennent aucun petit déjeuner, que le petit déjeuner, selon le groupe permanent d'étude des marchés des denrées alimentaires (GPEMDA) doit apporter 40 % du calcium journalier, que le comité scientifique de l'alimentation humaine (CSAH) recommande l'apport journalier de produits laitiers à bonne teneur de calcium, dont notamment 450 mg en maternelle et 550

mg en primaire, que toutes les enquêtes dénoncent la diminution de l'apport calcique chez les enfants et adolescents, ce qui aura de très graves conséquences sur leur squelette à l'âge adulte, qu'enfin la distribution de lait en milieu de matinée est un moment de pause et de détente qui permet souvent d'apaiser les conflits et d'améliorer les relations de l'enseignant avec l'élève mais aussi de favoriser l'éducation nutritionnelle de l'élève. Enfin, il a été convenu qu'une intervention conjointe du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et du ministère des affaires sociales, de l'emploi et de la solidarité serait effectuée au près de l'Union européenne pour protester contre cette mesure qu'ils jugent inopportune et qui va à l'encontre de toutes les mesures préconisées jusqu'à présent au niveau européen pour venir en aide aux plus démunis.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41081

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 801

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1316